

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06/08/2011**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 30/07/2012

Présents : Mmes et Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Joseph ZARWANSKI.

Absents excusés : Mmes et Ms Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Chéryl ROLLAND, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Henri CAZES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25/06/2012**

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Concernant la délibération contre l'extraction du gaz de schiste, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des observations émises par Monsieur le Préfet de l'Isère : « l'attribution de permis de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux relève de la seule compétence de l'Etat, en application de l'article 23 du décret N° 2006-648 du 2/06/2006... Le conseil n'est donc pas titré pour interdire la mise en œuvre d'un permis accordé ou susceptible de l'être par le ministre de l'écologie... » *courrier en date du 13/07/2012*. Monsieur le Préfet invite le conseil, à titre de recours gracieux, au retrait de l'acte précité dans un délai de 2 mois, en application de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. Toutefois il précise qu'il prend bonne note des préoccupations du conseil et qu'elles seront transmises pour information à son administration centrale.

Le Conseil municipal :

- considérant que l'acte concerné, bien que pris sous forme de délibération est plus une motion.
- Considérant également que cet acte a été semble-t-il établi par plusieurs municipalités et communautés de communes,

Décide de ne pas retirer cet acte.

**GESTION DU PERSONNEL –**

Monsieur CAZES, adjoint en charge du personnel rappelle la composition actuelle du personnel communal, il explique :

- que Mme Geneviève GIRODIN est employée sur 1 poste d'adjoint administratif pour 18 H hebdomadaires et sur un poste d'adjoint technique pour 9H30 hebdomadaires annualisées.
- que Mme Cathy BUCCI est employée sur un poste d'adjoint d'animation pour 18H18 hebdomadaires annualisées.

Il explique que pour diverses raisons (avis médical, sollicitations des enseignants), il est nécessaire de réorganiser les services. En accord avec les agents concernés, il propose les horaires suivants :

- Passer le poste d'adjoint technique annualisé de 9H30 à 6H30 hebdomadaires
- Passer le poste d'adjoint administratif de 18H à 21H hebdomadaires
- Passer le poste d'adjoint d'animation annualisé de 18H18 à 21H33 hebdomadaires

Ces modifications, ne pourront se faire qu'après avis du CTP, création de postes aux nouveaux horaires avec déclaration de vacances de poste auprès du Centre de Gestion et par la suite suppression des postes aux anciens horaires.

Monsieur CAZES fait observer que, conformément à la demande des enseignants, ces modifications permettront :

- de déplacer le temps de pause des ATSEM pendant le temps de cantine , ainsi elles seront disponibles pour l'école dès 13H30,
- que le personnel communal prendra en charge le couchage des enfants de maternelle entre 13H20 et 13H30,
- que les enseignants disposeront d'une heure supplémentaire de présence quotidienne d'une ATSEM,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents,

- est d'accord avec ces différentes propositions,
- charge Monsieur le Maire de demander l'avis du CTP si nécessaire,
- décide que les créations et les suppressions de ces postes interviendront dès que tous les accords seront obtenus

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DU RESTAURANT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa discussion lors de la réunion du 7 mai 2012 concernant le bail du restaurant qui a été établi pour 9 ans à compter du mois de mars 2003 et qui est donc arrivé à échéance. Le conseil avait décidé de reporter sa décision pour que des devis puissent être établis concernant la reprise du carrelage, et pour que soit pris en compte la demande de M. Rochas de racheter le matériel mis en place par la commune au départ.

Monsieur le Maire explique que M. Rochas propose de racheter ce matériel au quart de sa valeur initiale et d'augmenter un peu le loyer pour compenser la partie non remboursée.

Monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

- valeur initiale du matériel : 42 620 € HT
- financement du restaurant (y compris matériel) avec un prêt sur 20 ans
- on peut considérer que le matériel est remboursé à 9/20 soit 19 179 € HT
- reste à rembourser 1/20 soit 23 441 € HT
- Claude Rochas propose d'acheter le matériel à 25 % de sa valeur soit 10 655 € HT
- la différence soit 12 786 € HT (23441-10655) est intégrée au loyer durant 9 ans
- la majoration du loyer mensuel est égal à 12 786/108 mois = 118 € HT
- loyer mensuel actuel : 763.04 € /mois
- proposition de loyer futur : 763.04 + 118 = 881.04 € HT (1 053.72 € TTC)
- si nous avons révisé le prix du loyer suivant la formule de révision du bail, il serait actuellement de  $660/1170 \times 1617 = 912.15$  € HT (1 090.93 € TTC)

Le conseil est d'accord avec ces propositions, toutefois Monsieur le Maire propose également que le projet de bail soit présenté pour avis à Me Schuld, avocate.

Le Conseil souhaite avoir des devis pour l'isolation phonique de la salle.

La décision du Conseil autorisant ce bail interviendra donc lors d'une prochaine réunion.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CIFODEL**

Monsieur le Maire rappelle :

- les difficultés financières rencontrées par le Centre de Formation des Elus Locaux (CIFODEL)
- la délibération en date du 20 juin 2011 ou le conseil exprimait son souhait de voir maintenue la subvention accordée par le Département à cette association.

Pour l'année 2012, le Conseil Général a octroyé une subvention au CIFODEL. Toutefois celle-ci intervenant après plusieurs exercices successifs sans aide (2009 – 2010), ne permet pas au CIFODEL de préserver son fonds de roulement et une trésorerie suffisante pour garantir l'activité au-delà de l'automne prochain.

Le CIFODEL sollicite l'aide des communes par une subvention exceptionnelle correspondant à la moitié de la cotisation 2012, soit pour L'Albenc 200 €.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'aide technique d'information et de conseil apportée par le CIFODEL, est d'accord, à l'unanimité des membres présents, pour accorder cette subvention

### **ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE MALAN, DU SABLON ET DES TERREAUX (COORDINATION BT)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 7 mai 2012 pour les travaux Basse Tension du poste Stade et antenne village pour un montant de 9 891 € avec une participation de la commune de 6 552 €.

Dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Vinay, des travaux d'éclairage public complémentaires sont nécessaires (pose de lampadaires). Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération et proposé un nouveau devis prévisionnel :

1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	14 907 €
2 – le montant total de financement externe serait de :	5 032 €
3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	712 €
4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	9 163 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

1 – prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	<b>14 907 €</b>
Financements externes	<b>5 032 €</b>
<b>Participation prévisionnelle</b>	<b>9 875 €</b>
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 – Prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 712 €

### **PROJET D'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'un 2<sup>ème</sup> véhicule pour les services techniques avait été prévu lors du vote du budget 2012.

Il explique que suite à une concertation avec les agents techniques, ceux-ci ont exprimé le souhait d'avoir un petit tracteur multi fonctions pour assurer le déneigement, la tonte...

Il propose que Ms Melay, Mathieu, Gillet et les agents techniques se chargent d'affiner la proposition avant de la présenter au Conseil.

Fait à L'Albenc le 6 août 2012

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC,

Affichage du 13/08/2012 au 12/09/2012,

